

**Merci de nous retourner ce coupon avec votre règlement à :**

Association Le Jardin Archipel  
61 Ti Korn  
29870 LANDEDA

*(Chèque à l'ordre de « Le Jardin Archipel »)*

A réception, nous vous adresserons votre carte d'adhérent(e) valable pour l'année et, sauf avis contraire de votre part, vous deviendrez destinataire de nos informations et publications par voie électronique.

**Merci de votre soutien  
et bienvenue au Jardin Archipel !**

*Le Jardin Archipel - 61 Ti Korn - LANDEDA - Siret 795 094 135 00030*

*Tél : 07 86 05 88 06 - mail : [jardin.archipel@gmail.com](mailto:jardin.archipel@gmail.com)*

*<http://www.jardin-archipel.org/> - <https://www.facebook.com/lejardinarchipel>*

## **LE JARDIN ARCHIPEL**

Contact **07 86 05 88 06**

[jardin.archipel@gmail.com](mailto:jardin.archipel@gmail.com)

<http://www.jardin-archipel.org>

<https://www.facebook.com/lejardinarchipel>

### **Soutenez le projet en devenant adhérent de l'association**

Le jardin Archipel est un espace d'expérimentation, de découvertes et de ressources sur les pratiques écologiques au jardin, un outil d'éducation à l'environnement et un lieu convivial pour se rencontrer et exercer sa créativité dans un projet participatif.

Un jardin « école » pour se relier à la terre et favoriser la rencontre autour d'un réseau d'échanges et de partage, pour une vie plus écologique et solidaire.

**\*\* Toute personne souhaitant participer aux activités du jardin doit être membre adhérent de l'association et à jour de sa cotisation**

#### **L'adhésion à l'association vous permet alors :**

- de participer à la vie et aux activités du jardin et de l'association, selon vos disponibilités mais avec néanmoins une certaine régularité (X fois semaine, X fois mois, à vous de déterminer ...)
- d'utiliser le matériel mis à disposition
- d'être tenu informé(e) des activités du jardin par la mailing-liste
- d'être couvert par l'assurance responsabilité civile de l'association en cas d'accidents ou de dommages durant les activités.

**Elle vous engage à participer au fonctionnement du jardin :** rencontres d'organisation, accueil des éventuels visiteurs lorsque vous êtes dans le jardin en étant garant de la Charte du jardin, fêtes de saison.

**\*\* Vous pouvez sinon choisir de simplement soutenir les projets de l'association en prenant une adhésion de soutien en tant que SYMPATHISANT**

Vous serez alors tenu au courant par mail des événements, ateliers, chantiers, fêtes... organisés au jardin, auxquels vous pourrez bien sûr participer si vous le souhaitez.

Par contre vous ne serez pas engagé(e) dans l'aménagement, la culture et l'entretien du jardin.

## CHARTRE DES JARDINIER(E)S DU JARDIN ARCHIPEL

En adhérant à l'association comme jardinier(e) les personnes s'engagent à participer activement à la création, l'aménagement, la culture et l'entretien d'un jardin au naturel collectif, sans oublier le plaisir de s'y (re)trouver et de partager savoirs, compétences, informations....

L'animatrice coordonne l'activité générale. Aménagements, choix des cultures, plantations, fêtes, activités ... sont réfléchis en petits groupes, puis menés tous ensemble. Les jardinier(e)s intéressé(e)s peuvent être responsables d'un espace particulier ou d'une culture au jardin, qui reste collectif (cultures sous serre, forêt comestible, fraiserie...).

Chacun reconnaît que le jardin est un lieu de rencontres ouvert et convivial basé sur le partage de connaissances et le respect des personnes, la bonne entente et la solidarité entre jardiniers.

**Le-la jardinier(e)** : est appelé jardinier(e) tout membre de l'association qui participe régulièrement sur le terrain. L'accès au jardin lui est privilégié. Il accueille les visiteurs, les sensibilise aux activités et au projet, et s'assure du respect des plantations, de l'ambiance calme et reposante dans le jardin, en veillant à la sécurité (les jeunes visiteurs sont sous la responsabilité d'un parent ou adulte accompagnant).

**Un jardin écologique** : seront expérimentés diverses cultures (potager, fleurs, aromatiques, médicinales, verger...) ainsi que de petits écosystèmes qui contribueront à la biodiversité et à l'accueil de la faune compagne du jardinier (oiseaux, insectes...).

Les pratiques s'inspirent de celles de la permaculture et de l'agro-écologie, le jardin est un lieu de vie et un relai pour la vie sauvage :

\* Respecter et nourrir le sol en le couvrant (paillage, engrais verts) et en le fertilisant naturellement (compost, fumiers, engrais verts...)

\* Utiliser des techniques culturales appropriées de prévention et de lutte biologique contre les ravageurs et maladies (association de plantes, rotation des cultures, biodiversité, ...) et adopter des plantes « secours » (fleurs, aromatiques pour éloigner les nuisibles, extraits végétaux pour une action fongicide, insecticide, répulsive en respectant le milieu, mais aussi pour favoriser la croissance et stimuler l'immunité)

\* Valoriser les eaux de pluie et réduire la consommation d'eau ( plantation d'arbustes, paillage...)

\* Utiliser des variétés adaptées à la biodiversité locale, au sol et au climat en favorisant la diversité et les variétés anciennes, encourager l'échange et la diffusion des semences produites.

**Un jardin pédagogique** : faire découvrir et sensibiliser à la nature, appréhender le jardin comme un lieu d'échanges et d'interactions, et pas seulement comme un lieu productif (apprendre à observer et à comprendre les relations qui s'établissent au jardin entre le sol, les plantes, les insectes, l'homme...), contribuer par la pratique, l'expérimentation et le plaisir de la découverte à la protection et la valorisation des écosystèmes.

**Place aux arts** : L'art s'invitera au jardin, et de petites formes pourront aussi être accueillies (arts plastiques, théâtre, musique, photos....).

# Association Le Jardin ARCHIPEL

## Bulletin d'adhésion 2018

NOM .....

PRENOM .....

ADRESSE .....

CP ..... COMMUNE .....

Mail .....@.....

Tél ..... Mobile .....

**COTISATION « JARDINIER(E) »**

cotisation de base : 15 €       je souhaite cotiser plus : ..... €

cotisation famille : 20 €       je souhaite cotiser plus : ..... €

cotisation demandeur d'emploi - étudiant : 5 €

**COTISATION « SYMPATHISANT(E) »**

15€     30€     50€     100€     plus de 100€ : .....€

**COTISATION STRUCTURE ou ASSOCIATION : 50€**

J'ai pris connaissance de la chartre de l'association et adhère à ses valeurs.  
J'autorise l'association Le Jardin Archipel à diffuser les photos sur lesquelles

j'apparais, dans le but de faire connaître l'association     oui     non

Date :

Signature

